

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation

Date : 17/06/2026

Affichée ou mise en

ligne le : 17/06/2026

Délibération n°

113-CC230626

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 7
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée ou mise en

ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en

ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

03 JUIL. 2026

AUTORISATION DE SIGNATURE DES PIÈCES DU MARCHÉ PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP), L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE) ET ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (SPRE) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain

Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame ALVES Eugénie
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès
Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur BERTINATTI Joël
Madame CARDOËN Catherine
Madame CARVENNEC Anne
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel
Monsieur DELAMARE Jacques
Monsieur DELAYEN Cédric
Monsieur DERYCKE Xavier
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur FRACHON Hugues
Monsieur GAUDION Philippe
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame HECQUET Sonia

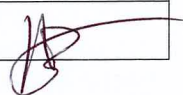
Madame HINQUE Sarah
Madame JAUNET Christel
Monsieur LAINÉ Patrice
Madame LAOUAMER Wassila
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur LHOYER Denis
Madame LOZANO Stéphanie
Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur SICARD Bruno
Madame TAQUET Florence

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes

AE



Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur GUGLIERI Mathieu
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur TACCONI André
Madame TONDELLIER Viviane
Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexes jointes)

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que,
Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, la CCSSO est compétente pour assurer la gestion de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, elle doit se doter des outils stratégiques et réglementaires nécessaires pour :

- Planifier l'organisation et le développement de son service,
- Garantir la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau,
- Et protéger durablement sa ressource face aux pressions et au changement climatiques.

La CCSSO a souhaité être accompagnée par un bureau d'études pour réaliser son schéma directeur de l'eau potable (SDAEP), son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et la Stratégie de Protection de la ressource en eau (SPRE).

Une consultation, sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert, a été lancée avec l'aide de l'ADTO le 20 mars 2026.

La date limite de réception des offres a été fixée au 18 mai 2026 à 12h00. Huit offres ont été reçues et analysées par les services. Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est tenue le 11 juin 2026.

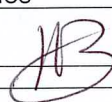
La CAO a décidé de retenir l'offre d'AMODIAG ENVIRONNEMENT pour un montant total forfaitaire de 143 125.00 €HT soit 171 750.00 €TTC.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
AE	

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la CCSSO et actant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2124-1 et suivants, R.2124-1, R.2124-2 1°, règlementant la passation d'un appel d'offre ouvert ;

Vu le rapport d'analyse des offres (RAO) réalisé par les services et présenté en Commission d'Appel d'Offres le 11 juin 2026 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché référence ADTO- 64844/26-078 à AMODIAG ENVIRONNEMENT pour un montant de 143 750.00 € HT ;

Considérant, la nécessité de missionner un bureau d'étude afin d'accompagner l'EPCI pour réaliser son schéma directeur de l'eau potable (SDAEP), son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et la Stratégie de Protection de la ressource en eau (SPRE) ;

Considérant que les crédits nécessaires à la bonne exécution de cette mission ont été inscrits au budget 2026 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à signer les pièces constitutives du marché de prestation intellectuelles (référence ADTO- 64844/26-078) relatif à la création d'un Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et élaboration de la Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE) ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

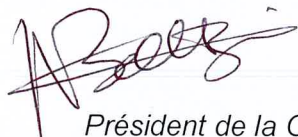
En Sous-Préfecture le : 03 JUL. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 03 JUL. 2026

Fait à Senlis, le

03 JUL. 2026

Alain BATTAGLIA



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Madame Eugénie ALVES



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Une page été annexé à la délibération n° 113 CC 2025
M. le Président Alain BATTAGLIAEnvoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 060-200066975-20260703-113_CC230626-DE

PHASES	INTEGRAL ENVIRONNEMENT Montant (en € HT)	ARTELIA Montant (en € HT)	SAFEGE Montant (en € HT)	SETEC HYDRATEC Montant (en € HT)	VERDI INGENIERIE Montant (en € HT)	ADM Conseil Montant (en € HT)	ICEA Montant (en € HT)	AMODIAG Montant (en € HT)
PHASE 1: SDAEP								
Etape 1 : Etat des lieux et diagnostic,	48 400.00 €	88 090.00 €	10 350.00 €	44 015.00 €	51 637.50 €	38 452.50 €	7 550.00 €	34 000.00 €
Etape 2 : Modélisation des réseaux	51 700.00 €	28 300.00 €	9 500.00 €	32 370.00 €	22 362.50 €	20 290.00 €	12 000.00 €	34 725.00 €
Etape 3 : Scénarii d'optimisation et élaboration du SDAEP	31 900.00 €	27 450.00 €	8 900.00 €	23 330.00 €	27 425.00 €	19 100.00 €	3 300.00 €	28 770.00 €
MONTANT TOTAL DE LA PHASE 1	132 000.00 €	143 840.00 €	28 750.00 €	99 715.00 €	101 425.00 €	77 842.50 €	22 850.00 €	97 495.00 €
PHASE 2: PGSSE								
PGSSE UG AUMONT EN HALATTE	9 400.00 €	5 760.00 €	5 550.00 €	7 950.00 €	9 750.00 €	6 795.00 €	2 750.00 €	5 030.00 €
PGSSE UG BARBERY	9 400.00 €	5 760.00 €	1 850.00 €	7 950.00 €	8 500.00 €	4 530.00 €	3 025.00 €	5 030.00 €
PGSSE UG CHAMANT	9 400.00 €	2 880.00 €	3 700.00 €	7 040.00 €	9 750.00 €	4 530.00 €	3 300.00 €	5 030.00 €
PGSSE UG RULLY	9 400.00 €	5 760.00 €	5 550.00 €	7 950.00 €	9 150.00 €	6 795.00 €	3 025.00 €	5 030.00 €
PGSSE UG SENLIS	10 800.00 €	8 640.00 €	9 300.00 €	11 590.00 €	12 900.00 €	11 325.00 €	4 400.00 €	10 060.00 €
MONTANT TOTAL DE LA PHASE 2	48 400.00 €	28 800.00 €	25 950.00 €	42 480.00 €	50 050.00 €	33 975.00 €	16 500.00 €	30 180.00 €
PHASE 3: SPRE								
Etape 1 : Identification des captages	1 100.00 €	550.00 €	2 000.00 €	2 560.00 €	4 850.00 €	1 190.00 €	1 650.00 €	1 140.00 €
Etape 2 : Définition des enjeux qualitatifs et quantitatifs	9 350.00 €	3 750.00 €	2 400.00 €	7 810.00 €	6 500.00 €	2 380.00 €	1 650.00 €	3 450.00 €
Etape 3 : Définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs	5 500.00 €	5 050.00 €	3 100.00 €	2 655.00 €	7 150.00 €	3 585.00 €	2 200.00 €	4 560.00 €
Etape 4 : Identification des leviers d'action pour atteindre les objectifs	19 800.00 €	10 300.00 €	7 480.00 €	7 810.00 €	3 200.00 €	7 765.00 €	3 300.00 €	6 300.00 €
MONTANT TOTAL DE LA PHASE 3	35 750.00 €	19 650.00 €	14 980.00 €	20 835.00 €	21 700.00 €	14 920.00 €	8 800.00 €	15 450.00 €
phase 1 + 2 + 3 Montant total HT	216 150.00 €	192 290.00 €	69 680.00 €	163 030.00 €	173 175.00 €	126 737.50 €	48 150.00 €	143 125.00 €
tva 20 %	43 230.00 €	38 458.00 €	13 936.00 €	32 606.00 €	34 635.00 €	25 347.50 €	9 630.00 €	28 625.00 €
phase 1 + 2 + 3 Montant total TTC	259 380.00 €	230 748.00 €	83 616.00 €	195 636.00 €	207 810.00 €	152 085.00 €	57 780.00 €	171 750.00 €

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Consultation n° 64844 / 26-078 du 20 Mars 2026

Création d'un Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et élaboration de la Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE) de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

A- Dispositions générales du marché

La consultation a été lancée sous la forme d'une Appel d'offres ouvert - Articles R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à 5 du Code de la Commande Publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Il est prévu une décomposition en phases techniques :

- phase 1 : création du Schéma Directeur pour l'alimentation en l'eau potable (SDAEP) ;
- phase 2 : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ;
- phase 3 : élaboration de la Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE).

Les prestations seront réalisées dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles, suivant un Détail des Prix Global et Forfaitaires.

Le montant du marché a été estimé à 300 000 € HT ce qui a entraîné le mode de passation sous la forme d'un appel d'offres ouvert. La mise en œuvre d'une négociation est interdite dans le cadre d'une procédure appel d'offres formalisé.

B- Rappel du déroulement de la procédure

Date de publication : vendredi 20 mars 2026

Date limite de réception des plis : lundi 18 mai 2026 avant 12 heures

Nombre de plis reçus : 8

Offres	Contractant-Co-contractants	
1	INTEGRALE ENVIRONNEMENT	34 Rue Girard Boisseau 95380 Puiseux en France
2	ARTELIA	16 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
3	SAFEGE	Parc de l'Île, 15-27 rue du Port, 92022 Nanterre cedex
4	SETEC HYDRATEC	97/101 rue Vivier Merle, 69329 Lyon cedex 03
5	VERDI ENGENIERIE	5 chemin de la Dîme, 95700 Roissy-En-France
6	ADM CONSEIL	20 bd Sébastopol, 75004 Paris
7	ICEA	280 allée du Vallon du Ruisseau, 69760 Limonest
8	AMODIAG	ZAC Valenciennes Rouvignies, 9 avenue Marc Lefrancq, 59121 Prouvy

C- Examen de la conformité des candidatures

La conformité des candidatures est analysée au regard des éléments transmis. Les résultats de la conformité des candidatures sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Nom du groupement	Lettre de candidature DC1	Déclaration sur l'honneur de non interdiction de soumissionner	Attestation d'assurance	Liste de références sur projets identiques
INTEGRALE ENVIRONNEMENT	X	X	X	X
ARTELIA	X	X	X	X
SAFEGE	X	X	X	X
SETEC HYDRATEC	X	X	X	X
VERDI ENGENIERIE	X	X	X	X
ADM CONSEIL	X	X	X	X
ICEA	X	X	X	X
AMODIAG ENVIRONNEMENT	X	X	X	X

Toutes les candidatures sont conformes.

A- Examen de la conformité des offres

La conformité des offres est analysée au regard des éléments transmis. Les résultats de la conformité des offres sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Nom du groupement	Contrat valant acte d'engagement et CCAP	DPGF	Mémoire technique
INTEGRALE ENVIRONNEMENT	X	X	X
ARTELIA	X	X	X
SAFEGE	X	X	X
SETEC HYDRATEC	X	X	X
VERDI ENGENIERIE	X	X	X
ADM CONSEIL	X	X	X
ICEA INGENIERIE ET CONSEILS	X	X	X
AMODIAG ENVIRONNEMENT	X	X	X

Toutes les offres sont conformes.

B- Analyse et jugement des offres

Chaque offre est appréciée en fonction des critères définis et pondérés comme suit :

Intitulé du critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Prix de la prestation	40%

- **Le critère « valeur technique » (pondéré à 60%)**

La valeur technique sera évaluée sur la base des informations contenues dans le document unique intitulé "mémoire technique".

Ce document devra comporter 40 pages maximum, hors annexes (page de garde, sommaire, CV des intervenants, fiches techniques, planning, exemples de rendus). A défaut, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte pour l'analyse du critère.

Le mémoire technique sera jugé et crédité d'un nombre de points fixé au maximum à 60.

Dans le détail, la répartition des points s'opérera de la manière suivante :

- Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes phases et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées - 40 points
- Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, la méthode de traitement des données, la méthode de transmission des documents (la mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée à la mission serait un plus), l'appropriation de la modélisation - 20 points

La méthode de notation suivante sera appliquée pour chacun des items précédents

- ❖ 0% des points du sous-critère si absence de réponse ou réponse insatisfaisante
- ❖ 25% des points du sous-critère si réponse peu satisfaisante
- ❖ 50% des points du sous-critère si réponse moyennement satisfaisante
- ❖ 75% des points des points du sous-critère si réponse satisfaisante
- ❖ 100% des points du sous-critère si réponse pleinement satisfaisante

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus) –
	40 points	20 points
1-INTEGRAL ENVIRONNEMENT	1 directrice de projet Cécile ACHIN, 1 chef de projet Christelle MORITZ, 1 ingé projet Lucie JOLY + 5 personnes (SIG, PGSSE, GC, électricité) Proposition d'un organigramme de la mission : pb d'indentification des chefs de projet Phase 1 : 12 mois – 159 j, de juillet 26 à juin 27 Phase 2 : 6 mois - 59.5 j, d'août 2026 à janvier 2027 Phase 3 : 3 mois - 44.75 j d'août 2026 à octobre 2026 Proposition de chevauchement des 3 phases mais pas pour la modélisation qui démarre 4 mois après le début et donc durée total phase 1, 12 mois- nombre de jours total : 263.25 j Mise en œuvre d'un document unique Réponse satisfaisante	Logiciel PORTEAU utilisé pour la modélisation L'objectif de mutualisation des données a bien été comprise Pas de détail sur une plateforme d'échange de données, Utilisation d'un SIG open source (GGIS) Attestations OIEau pour PGSSE, application de la méthode de l'OMS Pour info, mémoire technique en 40 pages hors annexes Réponse satisfaisante
45	30	15
2-ARTELIA	1 directrice de projet Florence ADAM, 1 chef de projet Nour-Eddine MADID et une équipe projet avec experts techniques (SIG, GC, travaux, hydrogéologie, réglementation) Mise en place d'un programme d'articulation des phases pour réduire le délai global de la mission à 15 mois (durée totale de la phase 1), les phases 2 et 3 en temps masqué Phase 1 : 253.5 j- 70% des moyens Phase 2 : 48.5 j Phase 3 : 12 j Pas d'information sur le document unique Réponse moyennement satisfaisante	<i>Une approche intéressante du mémoire technique et une prise en compte des enjeux de la ressource en eau, Pour info, mémoire technique en 39 pages hors annexes</i> Utilisation d'une plateforme d'échange SHARE POINT ARTELIA pour la collecte des données Organisation d'audits (délégataires, syndicats voisins, collectivités) regroupés sur 5 jours, Visite de la totalité des ouvrages (captage, réservoirs, compteurs réseaux) soit 40 sites ARTELIA propose une aide technique pour cahier des charges de prestation complémentaires (analyse, acoustique..) logiciel de modélisation EPANET Réponse satisfaisante
35	20	15

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées –	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus)
	40 points	20 points
3-SAFEGE	1 directeur de projet Hubert CHIEZE+ 1 chef de projet Alana SVEmlie CHATENET+ experts (modélisation, hydrogéologues, Mise en place d'un programme d'articulation des phases pour réduire le délai global de la mission à 12 mois (durée totale de la phase 1), les phases 2 et 3 en temps masqué Pas d'information sur le document unique réponse moyennement satisfaisante	<i>Note méthodologique claire</i> mémoire technique en 44 pages hors annexes Mais l'état des lieux consiste juste à faire la synthèse des données disponibles, pas d'étude complémentaire prévu Modélisation des réseaux par logiciel PICOLO : reprise des modèles existants pour modélisation du réseau analyse multicritères Visite des ouvrages + proposition de fiche ouvrage (le mémoire n'indique pas de nombre ni de temps passé) réponse moyennement satisfaisante
30	20	10
4-SETEC HYDRATEC	1 directeur de projet Hubert CHIEZE+ 1 chef projet Alena SVEHLOVA + experts Visite des ouvrages des 8 communes Pas d'optimisation rticulation dans les phases : durée totale de la mission 12m+6m+3m Pas d'information sur le document unique réponse moyennement satisfaisante	Pour info, mémoire technique en 98 pages hors annexes seules les 40 1ere ont été étudiées Phase 1 : Détaillée : Mise en place d'un tableau de collecte de données, Proposition d'un synoptique de fonctionnement Evaluation des risques CVM Modélisation : utilisation d'un outil de calcul développé en interne EXPRESS'EAU, restitution du modèle sous EPANET Phase 2 : détaillée Phase 3 : non étudiée (page 42 et plus) réponse moyennement satisfaisante
30	20	10

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées –	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus) –
	40 points	20 points
5-VERDI	1 chef de projet Sébastien D'ALENCON+ 1 chef projet Alena SVEHLOVA + experts Planning en annexe : durée phase 1 12 mois, durée total 18 mois avec chevauchement des phases Visite de chaque ouvrage Détail du temps passé/personne Pas de proposition de document unique réponse moyennement satisfaisante	Pour info, mémoire technique en 103 pages hors annexes seules les 40 1ere ont été étudiées Rdv avec communes/AESN/ARS Visite de tous les ouvrages/identification des anomalies Mise en place d'une plateforme type cloud pour la collecte des données Mise à jour des SIG existants et construction d'un SIG intercommunautaire+ analyse des risques CVM Seule la phase 1 a été étudié (jusqu'à page 43) réponse moyennement satisfaisante
30	20	10
6-ADM Conseil	1 chef de projet Calire CALANDRE, unique interlocuteur + experts Durée 18 mois Pas d'optimisation des missions Il n'est pas fait mention du document unique Pas de détail des temps passés réponse moyennement satisfaisante	Pour info, mémoire technique en 42 pages hors annexes Pour la modélisation, uniquement récupération des données si elles existent, bcp de supposition, pas de plateforme d'échange de données spécifiée Visite de 9 captages et 8 réservoirs, 20 compteurs de sectorisation Modélisation totalement refaite sous EPANET réponse peu satisfaisante
25	20	5

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées –	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus)
	40 points	20 points
7-ICEA	1 directeur de projet (gérant d'ICEA) Florian BARRAU+ 1 chef projet géologue Alexis DEQUEUDRE + experts Temps passé bien détaillé Durée de la mission 24 mois jusqu'au Fourniture d'un document unique ; pas de chevauchement ; ne respecte pas la durée maximum (21 mois) réponse insatisfaisante car dépasse le délai demandé	Pour info, mémoire technique en 41 pages hors annexes, bien structuré et répond à toutes les demandes Bonne prise en compte des attentes Visite des installations 18 Mise en place d'une plateforme dédiée type SharePoint Nouvelle modélisation globale à partir des modèles existants sous logiciel EPANET Réponse satisfaisante
15	0	15
8-AMODIAG ENVIRONNEMENT	1 chef de projet (Ahcène IKENOUNE) + 1 ingénieur (Rachid IBEGHOUCHE) + expert hydrogéologue) + techniciens (modélisation) Temps passé très détaillé/phase/statut Soit au total 215 j (chef de projet, ingénieur, technicien) Proposition d'un document unique Durée de la mission optimisée par chevauchement des missions sur 14 mois (au lieu de 21 mois au CCTP) Réponse satisfaisante	Pour info, mémoire technique en 45 pages hors annexes, bien structuré et répond à toutes les demandes Mise en place d'une plateforme dédiée type DRIVE PARTAGE Visite de toutes les installations Réalisation des plans sur QGIS, Modélisation sous EPANET Les plus de l'offre : Inclus 5 jours de levé topographique (soit environ 35 km de réseaux) pour compléter plans existants Campagne de mesure de CVM inclus pour 8 points Réponse pleinement satisfaisante
50	30	20

• **Le critère « Prix des prestations » (pondéré à 40%)**

L'analyse du prix des prestations portera sur le montant total hors taxes figurant au contrat.

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est à dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) sera créditée du maximum de 60 points (avant pondération).

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affecté à chaque offre est calculé de la manière suivante :

$$P = 40 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée}).$$

Le nombre de points pour chaque candidat est calculé dans le tableau ci-dessous :

Entreprise	DPGF (€ HT)	attribués
Intégrale ENVIRONNEMENT	216 150.00 €	8.91
ARTELIA	192 290.00€	10.02
SAFEGE	69 680.00 €	27.64
SETEC HYDRATEC	163 030.00 €	11.81
VERDI Ingénierie	173 175.00 €	11.12
ADM Conseil	126 737.50 €	15.19
ICEA	48 150.00 €	40
AMODIAG ENVIRONNEMENT	143 125,00	13.46

La TVA appliquée aux prestations est de 20%.

Il faut noter le très grand écart entre l'offre la moins disante (48 150 € HT) et l'offre la plus disante (216 150 € HT) soit un coef multiplicateur de 4.5.

Pour information, si on ne tient pas compte de l'offre la plus élevée et de l'offre la moins élevée, la moyenne des offres est de 144 672 € HT.

• Analyse des offres

Pour chaque candidat, il est indiqué ci-dessous la somme du nombre de points obtenus pour le critère technique ainsi que pour le critère prix, avec leur pondération :

Entreprise	Nombre de points attribués pour le critère prix (Pondéré à 40%)	Nombre de points attribués pour la valeur technique (Pondéré à 60%)	Nombre total de point	Classement de l'offre
Intégrale ENVIRONNEMENT	8.91	45	53.91	4
ARTELIA	10.02	35	45.02	5
SAFEGE	27.64	30	57.64	2
SETEC HYDRATEC	11.81	30	41.81	6
VERDI Ingénierie	11.12	30	41.12	7
ADM Conseil	15.19	25	40.19	8
ICEA	40	15	55.00	3
AMODIAG ENVIRONNEMENT	13.46	50	63.46	1

Handwritten signature

C- Proposition d'attribution

Au vu des critères analysés, il est proposé de retenir l'offre de **AMODIAG ENVIRONNEMENT**.

Les autres offres restent classées.

Ce rapport d'analyse des offres a été réalisé par Isabelle ROBERT, Directrice de la Régie Eau de la CCSSO.

Senlis, le 09 juin 2026

Vu pour être annexé à la délibération n° 113 - CC 230626

M. le Président

Alain BATTAGLIA

